

Championnat Régionale M13 Masculin Saison 2023/2024

Le Règlement Général des Épreuves Sportives de la FFVolley (RGES) s'impose à tous les niveaux de compétition. Le présent Règlement Particulier des Épreuves Régionales (RPER) précise les dispositions particulières à la Ligue Réunionnaise de Volley-ball, il ne peut en aucun cas déroger aux règles du RGES.

Les cas non prévus au RGES et au RPER seront examinées en première instance par la Commission Régionale Sportive (CRS), après avis des commissions ou instances également concernées et transmis pour ratification au Comité Directeur de la LRVB.

1. Généralités

Nom de l'épreuve	Championnat Régional M13 Masculin
Catégorie	13 ans et moins
Abréviation	M13
Commission sportive référente	CRS
Forme de jeu	4x4
Genre	Masculin
Formule	Plateau, méthode du Serpentin

2. Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Indéfini
Compétition nécessitant un droit sportif	oui
Nombre d'équipe par GSA	Illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations	Non

3. Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley-ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Aucune
Type de licence mutation autorisée	Tous types
Catégories autorisées	
M13	Oui
M11	Oui
M9 avec simple surclassement régional	Oui

4. Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe, joueurs inscrits sur la feuille d'engagement	
Composition du collectif joueurs maximum	8
Composition du collectif technique	1 Ent. « Encadrement extension Educateur Sportif » 2 Ent. Adj. « Encadrement extension Educateur Sportif » 1 physiothérapeute (kiné) «Encadrement extension Soignant »). 1 Médecin « Encadrement extension Soignant »
Nombre maximum de joueurs mutés	3
Nombre maximum de joueurs mutés pour un nouveau club	4
Nombre maximum de joueur étranger hors UE	1

Art 4.1 INSCRIPTION D'ÉQUIPE

Périodes d'engagements fixées par la CRS : date limite le **jeudi minuit de la** semaine du tournoi

L'engagement sur le site de la fédération valide l'engagement du genre pour la saison.

A chaque journée, le nombre d'équipes et la date du tournoi est à confirmer sur le site de la Ligue Réunionnaise de volley-ball.

Le GSA organisateur peut refuser toute équipe non inscrite sur le site de la Ligue Réunionnaise de Volley Ball, lrvb.re, dans l'article de la journée du championnat.

Un GSA peut inscrire plusieurs équipes dans ce championnat.

Plusieurs équipes par GSA peuvent être qualifiées pour les phases finales

Permutation : une seule permutation est possible sur toute la saison d'un joueur de l'équipe A vers l'équipe B. Cette permutation est définitive.

Cas particulier : si la permutation est faite au sein d'une équipe incomplète, le joueur permuté peut revenir dans son équipe d'origine au prochain tournoi.

Le GSA doit informer le club organisateur de la permutation au moment de l'inscription des équipes.

Durant la même journée, les joueurs ne peuvent évoluer que dans une seule équipe. En cas d'infraction, les équipes du GSA concerné perdent leurs matches.

Art 4.2 CAS PARTICULIER DE LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Les GSA ont la possibilité d'engager des équipes mixtes qui évoluent dans le championnat masculin.

Une équipe à 3 joueurs (incomplète) peut jouer. A la fin des différentes phases de la journée, elle est déclassée et ses points ne sont pas comptabilisés. Elle n'est pas sanctionnée financièrement.

En application des dispositions de l'article 42 du Règlement Général des Licences et des GSA, Les GSA peuvent composer un regroupement de licenciés après avoir fait une déclaration auprès de la Ligue (cf. formulaire d'engagement de regroupement de licenciés transmis aux GSA).

5. Calendrier

Jour officiel de rencontre	Dimanche
Heure officielle du début de tournoi	9h00
Modification d'implantation autorisée	Non (sauf cas exceptionnel)

6. Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H : 09h00
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 30 minutes
Présence des équipes	H - 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H - 30 minutes
Planning des matchs	H - 20 minutes
Echauffement au filet lors du premier match de l'équipe	H - 10 minutes
Pour les matchs suivants, les équipes doivent être prêtes à jouer tout en respectant les consignes de l'organisateur.	

7. Communication des résultats

GSA responsable de l'envoi des feuilles de matchs	GSA organisateur
Transmission (dans un format de bonne qualité de préférence PDF) de la composition des équipes et des résultats de la phase qui permettent d'établir le classement final : à la CRS commission-sportive@lrvb.re et à la Ligue ligue-reunion-volley-ball@wanadoo.fr	Avant Lundi minuit

Tous les supports pour l'organisation sont à disposition des clubs sur le site Internet de la ligue : <https://lrvb.re/>

8. Formule sportive

Art 8.1 GÉNÉRALITÉS

Possibilité d'organiser les journées de championnat sur toute surface (gymnase, plateau noir, beach, green). Organisation des phases finales en gymnase.

L'ordre de classement des équipes est établi selon le classement général de l'année précédente (lors de la 1^{ère} journée), du tournoi précédent ou de la phase précédente (1^{ère} journée de la phase 2). Les équipes nouvellement engagées figurent en fin de classement.

En fonction du nombre d'équipes, les matchs peuvent se dérouler en un set gagnant ou deux sets gagnants de 25, 21 ou 15 points, 2 points d'écart.

Art 8.2 SAISON SPORTIVE

La saison M13 se déroulera en 2 phases, suivi de phases finales sur une journée.

- Phase 1 : journées formule plateau avec la méthode serpent. Lors de la 1^{ère} journée, l'ordre de classement des équipes est établi selon le classement général de l'année précédente
- Phase 2 : journées de championnat, poule haute/poule basse.

Tous les équipes démarrent avec 0 point.

Si le nombre d'équipes engagées est inférieure à 12, la journée se déroulera en poule unique.

Si le nombre d'équipes engagées est supérieur ou égal à 12, la journée se déroulera de la manière suivante : Poule haute pour les équipes classées 1 à 9, poule basse pour les équipes classées 10^e et suivantes.

L'équipe de la poule haute la moins bien classée du classement général de la journée descend en poule basse la journée suivante.

L'équipe de la poule basse la mieux classée du classement général de la journée monte en poule haute la journée suivante et marque le même nombre de points que l'équipe qui descend en poule basse. Les équipes nouvellement engagées figurent en fin de classement de la poule basse.

- Phase finale sur une journée en gymnase. Les 6 équipes les mieux classées de la phase 2 y sont qualifiées.

Les modalités seront précisées dans le cahier des charges des finales.

Art 8.3 CLASSEMENT METHODE SERPENTIN

- Equipe classée 1ère = Nombre d'équipes engagées plus 02 point
- Equipe classée 2ème = Nombre d'équipes engagées moins 01 point
- Equipe classée 3ème = Nombre d'équipes engagées moins 02points
- Et ainsi de suite...
- Equipe engagée mais ne termine pas le tournoi (blessure, incomplète ...) : est déclassée dernière et marque 1pt
- Equipe engagée mais composition incorrecte (DHO suspendu ou annulé...) : marque **0 point**
- Pénalité de l'équipe qui arrive sur le tournoi après 09 :00 : moins 1 point sur le classement de la journée.

10. Ballon

Type de ballon autorisé	Ballons officiels homologués FFVB
Les ballons pour les tournois	A la charge de chaque GSA engagé
Nombre de ballons minimum mis à disposition pour les finales	12
Ramasseurs de balles	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	3 pour la phase finale

10. Feuille de composition de l'équipe

Les joueurs sont inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot sur la feuille de composition des équipes.

La composition de chaque équipe (exemple : une fiche pour l'équipe 1 et une autre pour l'équipe 2, etc..) doit être enregistrée sur le site de la fédération avant la journée du championnat.

Les GSA doivent arriver avec une feuille d'engagement pré-remplie.

Le GSA organisateur est responsable de la vérification de la feuille de composition des équipes et des licences. L'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre.

12. Forfait

Toute équipe dûment qualifiée qui ne participe pas aux phases finales des compétitions M13, se verra infliger l'amende prévue (absence de l'équipe) selon la grille de tarifications des droits et amendes 2023/2024.